



WORLD
RESOURCES
INSTITUTE



Financé par
l'Union européenne

COMPTE-RENDU DE CONFERENCE

Réflexion multi-acteurs sur la légalité forestière, l'efficacité du contrôle et l'impact de l'observation indépendante externe des forêts au Cameroun

Synthèse des opinions des experts et perspectives pour une meilleure application de la loi en vue de réduire le commerce du bois d'origine illégale en provenance du Cameroun

30 avril 2024 | Yaoundé | Dr. Achille Djeagou, Angeline Modjo, Hervé Joël Moupen, Christelle Kouetcha, Sophie Labaste, et Duclair Mbouna

CONTEXTE

À travers le Programme d'Amélioration de la Gouvernance en Milieu Forestier (PAMFOR), financé par l'Union européenne, le World Resources Institute (WRI), le Centre pour l'Environnement et le Développement (CED), Field Legality Advisory Group (FLAG) et Forêts et Développement Rural (FODER) ont bénéficié d'une subvention pour la mise en œuvre du projet intitulé « Promotion de la transparence du secteur forestier au Cameroun par la vulgarisation de l'Open Timber Portal (OTP) et la mise en œuvre de l'observation indépendante (OTP-OI CAM) ». Le programme PAMFOR vise ainsi à améliorer la gouvernance des ressources naturelles en milieu forestier dans le cadre de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) signé entre le Cameroun et l'Union européenne en 2011. Le projet OTP-OI CAM contribuera à l'objectif spécifique du programme PAMFOR sur l'exploitation et l'exportation de bois de manière légale au sens de l'APV-FLEGT. Le projet de vulgarisation de l'OTP mettra en particulier l'accent sur l'amélioration de la transparence via : i) un mécanisme d'observation indépendante (OI) et ii) la pérennisation d'un portail mettant en ligne les informations du secteur.

INTRODUCTION

Pour harmoniser les approches et améliorer la qualité des rapports d'observation indépendante externe (OIE) produits par la société civile et les communautés dans le dessein de renforcer la crédibilité des dénonciations, le Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe (SNOIE) a été élaboré en 2015 par des organisations de la société civile (OSC) impliquées dans l'OIE sous la conduite de FODER avec la contribution

TABLE DES MATIERES

1	Contexte
1	Introduction
2	Méthodologie
4	Le contenu des invitations aux participants
7	Les défis récurrents de la légalité forestière au Cameroun relevés pendant neuf ans de mise en œuvre du SNOIE
7	Bilan des travaux de groupes
13	Prochaines étapes
16	Participants
20	Abbreviations
21	Références
22	Remerciements
22	Pour plus d'information
22	A propos de WRI
22	A propos de FODER

Ce compte-rendu reflète les présentations et les discussions des participants et ne représente pas nécessairement les points de vue du World Resources Institute ou d'autres institutions participantes.

des administrations compétentes. Le SNOIE, certifié ISO 9001 : 2015, est opérationnel depuis 2016 dans six départements (Haut Nyong, Mbam et Kim, Mvila, Océan et Sanaga Maritime, Dja et Lobo). Ces six départements font partie de quatre¹ des cinq régions forestières du Cameroun où FODER travaille en collaboration avec les OSC partenaires basées dans ces localités et les administrations locales compétentes.

Entre 2017 et 2022, 76 rapports de missions d'observation d'allégations d'exploitation forestière présumées illégales perpétrées dans les régions du Centre, du Sud, du Littoral et de l'Est² ont été transmis au ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF). Ces rapports ont été ultérieurement publiés sur le site internet de la coordination³ de l'OIE au Cameroun⁴ et sur d'autres plateformes en ligne, dont l'OTP, pour diffusion auprès des diverses parties prenantes.

Dans le cadre de la mise en œuvre du SNOIE, des réunions multipartites sont organisées au niveau national chaque année pour permettre aux acteurs⁵ d'échanger et de discuter sur des questions relatives à la légalité forestière, l'efficacité du contrôle forestier, et la nécessité de mutualiser les contributions pour accroître les cadres d'échanges interacteur pour la crédibilité de l'OI menée par les OSC et les communautés affectées par les activités d'exploitation forestière. Les rencontres multipartites organisées par FODER, aussi bien au niveau national qu'au niveau local, sont une pratique nécessaire et déterminante dans la démarche d'amélioration continue que prône le SNOIE.

C'est dans cette optique que FODER continue d'organiser, depuis le démarrage du projet OTP-OI CAM à la fin de l'année 2021, des réunions annuelles multi-acteurs, offrant ainsi la possibilité aux parties prenantes du secteur forestier de prendre connaissance des illégalités récurrentes dans le secteur et de proposer des actions concrètes permettant de les réduire.

MÉTHODOLOGIE

Choix des sujets à débattre pendant les ateliers multi-acteurs

Les ateliers multi-acteurs se révèlent être des creusets essentiels d'échange, rassemblant une multitude d'acteurs impliqués dans la gouvernance forestière. Ces ateliers offrent à ces acteurs et aux autres parties prenantes clés la possibilité non seulement d'être au courant des évolutions sur la légalité forestière, mais également de s'exprimer librement pour partager leur point de vue et leur perception sur la mise en œuvre des engagements forestiers et environnementaux ratifiés par le Cameroun. Ces ateliers multi-acteurs constituent également des mécanismes d'écoute des parties prenantes, qui est un élément important dans le cadre de la mise en œuvre du SNOIE.

Le choix des sujets abordés lors de ces ateliers est guidé par la nécessité de mettre à jour les participants sur l'état de la mise en œuvre de l'APV-FLEGT au Cameroun et le statut de la légalité forestière. Ils permettent d'ouvrir la réflexion et les contributions sur les procédés permettant de renforcer le rôle des OSC dans la lutte contre l'exploitation forestière illégale (via les dénonciations) ; la collaboration avec les administrations compétentes pour appliquer les sanctions dissuasives ; et les contraintes matériels, humaines et financiers pour une mise en œuvre efficace de la stratégie nationale du contrôle forestier, pour l'amélioration effective de la gouvernance forestière.

Compilation des infractions récurrentes dénoncées par les OSC utilisant l'approche du SNOIE : Les ateliers multi-acteurs permettent aux responsables des OSC partenaires du SNOIE de présenter les activités d'OIE menées dans leurs zones d'intervention, la nature des infractions qui sont généralement récurrentes sur le terrain, et les actions prises par les administrations compétentes. Ces exposés suscitent des discussions participatives et des propositions d'actions pour venir à bout des défis liés aux cas de récurrences et de récidives qui auraient été présentés.

Compilation des infractions récurrentes publiées par le ministère des Forêts et de la Faune : Une analyse approfondie des infractions répertoriées dans les rapports ministériels est présentée lors des ateliers. Cette démarche vise à engager un dialogue constructif entre les représentants des ministères sectoriels et les autres acteurs pour une gouvernance forestière inclusive et améliorée.

Regroupement des catégories d'observations des missions SNOIE : L'accent est mis sur la catégorisation des observations issues des rapports de dénonciation des OSC partenaires, la fréquence des faits infractionnels et leur niveau de sévérité. Cette approche met en lumière les pratiques présumées illégales des exploitants forestiers et incite les participants à rechercher des solutions permettant de renforcer la légalité et d'améliorer la gouvernance forestière.

Formulation des thèmes et priorisation par rapport à l'actualité nationale, régionale, et internationale : Les ateliers abordent des thèmes d'actualité ayant un impact sur la gestion forestière à divers niveaux. Les discussions permettent aux acteurs de prendre position sur des questions cruciales, favorisant ainsi une prise de conscience collective et des propositions d'action.

En somme, les ateliers multi-acteurs organisés dans le cadre du SNOIE jouent un rôle essentiel dans le renforcement de la légalité et l'amélioration de la gouvernance forestière. En favorisant le dialogue ouvert, la collaboration et l'engagement de toutes les parties prenantes, ces rencontres contribuent à la construction d'un avenir où les forêts sont gérées de manière durable et équitable pour le bien-être de tous.

Sélection des participants

La gouvernance forestière repose sur une participation diversifiée des parties prenantes impliquées dans la préservation et la gestion des ressources forestières. Dans le cadre des ateliers multi-acteurs du Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe (SNOIE), les participants sont soigneusement sélectionnés parmi un large éventail d'acteurs engagés, reflétant ainsi la pluralité des perspectives et des intérêts liés aux forêts.

L'un des principaux critères de sélection est l'engagement actif des parties prenantes sur la Chaîne de Valeur Forestière. Cela garantit que les voix des acteurs clés, intervenant à différents niveaux de la chaîne, sont entendues et prises en compte dans les processus décisionnels. Ainsi, les OSC partenaires⁶, les administrations sectorielles⁷, les organismes étatiques⁸, le secteur privé et leurs syndicats, les représentants de la société civile, les représentants des communautés locales (leaders communautaires), les organisations à base communautaire, les partenaires techniques et financiers, ainsi que les médias sont représentés.

La représentativité géographique des zones d'intervention des OSC partenaires du SNOIE est également un élément crucial. Elle assure une vision holistique des défis et des opportunités dans différents contextes régionaux, favorisant ainsi des politiques et des interventions plus équilibrées et adaptées localement. Dans cet esprit d'inclusivité, une attention particulière est accordée à la question du genre. Les structures invitées sont encouragées à veiller à une représentation équilibrée hommes-femmes parmi leurs délégués, reconnaissant ainsi l'intégration de l'aspect genre à la gestion durable des forêts.

Mode d'invitation des participants, de suivi des confirmations et partage des documents de travail

Le processus de sélection et d'invitation des participants est rigoureux et transparent. Des lettres d'invitation officielles sont envoyées, suivies de communications régulières par téléphone, WhatsApp ou même des rencontres *in situ*. Les documents de travail sont partagés de manière proactive via des canaux numériques et physiques lors de l'envoi des invitations, garantissant que tous les participants ont accès aux informations pertinentes avant les réunions.

En somme, la participation diversifiée des parties prenantes dans le SNOIE reflète l'engagement vers la transparence, l'inclusivité et la collaboration multi-sectorielle dans la gestion des ressources forestières. En travaillant ensemble, nous pouvons assurer un avenir durable pour nos forêts, bénéficiant à la fois aux générations présentes et futures.

TABLEAU 1 | Représentativité aux ateliers multi-acteurs

CODE	GROUPE D'ACTEURS	EFFECTIFS	MÉTHODE D'INVITATION
A	Administrations impliquées dans le système de vérification de la légalité du bois (SVL)	6	Lettre et suivi
B	Institution de recherche	1	Lettre et suivi
C	Secteur privé et syndicats	4	Lettre et suivi
D	Société Civile	10	Lettre et suivi
E	Médias	5	Lettre et suivi
F	ONG Internationales	2	Lettre
G	Représentants des communautés locales directement affectées	2	Lettre et appel téléphonique
H	Représentants des communautés locales indirectement affectées	2	Lettre et appel téléphonique
I	Experts indépendants/Consultants	1	Lettre et fiche d'activité pour la prestation à mener pendant l'atelier
J	Parlementaires	1	Lettre et suivi
K	Partenaires techniques et financiers	3	Lettre et suivi
L	Autres institutions étatiques impliquées dans la gouvernance :Commission nationale anticorruption (CONAC), Programme nationale de la gouvernance (PNG), Conseil Supérieur de l'Etat (CONSUPE), ANOR (Agence nationale des normes) et ANAFOR (Agence nationale des Forêts)		Lettre et suivi

LE CONTENU DES INVITATIONS AUX PARTICIPANTS

Le contenu des invitations est d'abord général pour indiquer le contexte dans lequel l'atelier est organisé, l'objectif poursuivi par la rencontre, les sujets qui seront en réflexion et le lieu. En fonction des thèmes qui seront abordés, il peut être mentionné dans l'invitation adressée à certains responsables des structures ou des organisations cibles, la nécessité de préparer un exposé à délivrer à l'occasion de la réunion. Il est à noter que le thème général de cette rencontre est « l'atelier multi-acteurs sur la légalité forestière, l'efficacité du contrôle, l'impact de l'OIE et la collaboration multi-acteur ».

Agenda

TABLEAU 2 | **Agenda général des ateliers multi-acteurs**

HEURES	ACTIVITÉS	RESPONSABLES
09h00-9h30	Arrivée et enregistrement des participants	FODER
09h30-10h00	Mot introductif et présentation du contexte et des objectifs de la réunion	FODER
10h00-10h30	Photo de famille et pause-café	
Session 1 : Impact de l'OIE, l'efficacité du contrôle forestier et la collaboration inter acteur		
10h30-12h00	Exposés, et discussions	
12h00-14h00	Pause-déjeuner	
Session 2 : Evolution des engagements forestiers au Cameroun et statuts de la légalité forestière à l'aune de la mise en œuvre de l'APV-FLEGT		
14h00-16h00	Exposés, et discussions	Modérateur
16h00-17h00	Synthèse, Mot de clôture et fin de l'atelier	FODER

Pendant l'atelier

Pendant l'atelier, les exposés sont présentés et couvrent, entre autres, l'actualité sur les processus forestiers, notamment le processus APV-FLEGT et son niveau de mise en œuvre, les illégalités forestières, l'efficacité du contrôle forestier et les défis, les activités d'OIE et leur impact, la collaboration inter acteurs. Le règlement européen relatif à la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts (RDUE) qui est un processus récent et en cours fera également l'objet d'un point lors de la prochaine réunion multi-acteur.

Suivi post-atelier

Le suivi post atelier porte essentiellement sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées lors des précédents ateliers. Des recommandations sont généralement formulées à l'attention des administrations compétentes impliquées dans le système de vérification de la légalité du bois (SVL), des OSC impliquées dans l'OIE, des partenaires techniques et financiers et des autres institutions étatiques impliquées dans la gouvernance (CONAC, PNG, INTERPOL, CONSUPE, etc.).

ZONES D'INTERVENTIONS DU SNOIE AU CAMEROUN

La carte ci-dessous présente les zones d'interventions du SNOIE à la date d'aujourd'hui. Il s'agit notamment des zones suivantes :

- Arrondissements de Ntui, Yoko et Ngambé Tikar dans le département du Mbam et Kim, région du Centre ;
- Arrondissements de Messamena, Abong-Mbang, Somalomo et Mindourou dans le Département du Haut Nyong, région de l'Est ;
- Arrondissements de Kribi 1er, Kribi 2ème, Niété, Akom 2, Bipindi, Lekoundje dans le département de l'Océan, région du Sud ;
- Arrondissements de Mvangan et Biwong Bulu dans le département de la Mvila, région du Sud ;
- Arrondissements d'Edéa 1, Pouma, Ngwei, Massok, Makondo dans le département de la Sanaga Maritime, région du Littoral.

FIGURE 1 | Localisation des zones d'interventions du SNOIE au Cameroun

La carte ci-après présente le circuit ou alors l'itinéraire de bois exploités illégalement dans les sites en forêt des zones d'intervention du SNOIE. Notamment les sites dans les départements du Mbam et Kim, région du Centre ; département du Haut Nyong, région de l'Est ; département de l'Océan, de la Mvila et du Dja et Lobo, région du Sud ; et département de la Sanaga Maritime, région du Littoral.

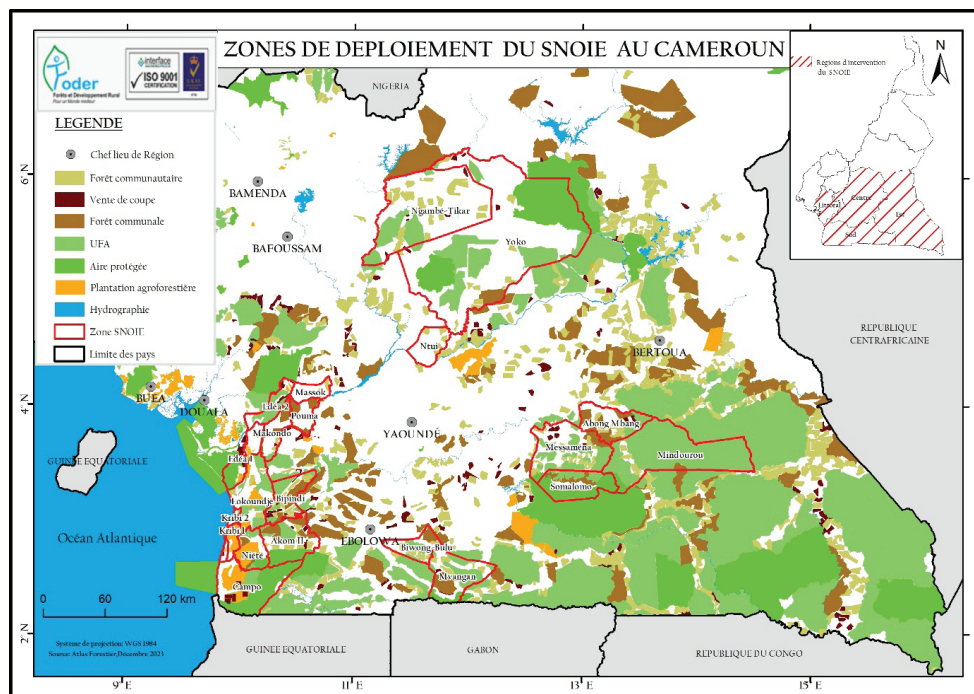
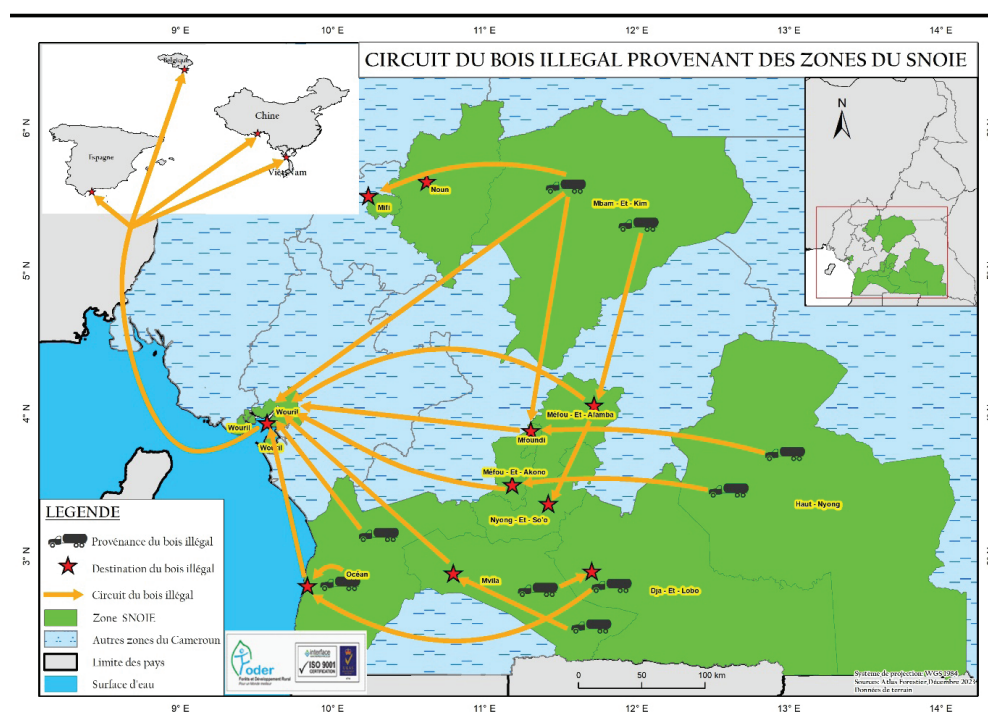


FIGURE 2 | Circulation du bois illégal en provenance des zones de déploiement du SNOIE



LES DÉFIS RÉCURRENTS DE LA LÉGALITÉ FORESTIÈRE AU CAMEROUN RELEVÉS PENDANT NEUF ANS DE MISE EN ŒUVRE DU SNOIE

Deux réunions ont été déterminantes pour aborder les défis auxquels fait face la légalité forestière au Cameroun : (i) celle de la 5^e session de la réunion de réflexion multipartite sur la légalité forestière et l'impact de l'observation indépendante externe (OIE) tenue à la salle de conférence de l'hôtel Bunker à Yaoundé dans la région du Centre en juillet 2022 et (ii) celle de la 6^e session en novembre 2022, dans la salle des actes de la commune de Messamena, région de l'Est. Ces défis peuvent être résumés de la manière suivante :

1. L'inefficacité des sanctions infligées aux exploitants illégaux de bois qui ne découragent pas ceux disposant de gros moyens financiers ;
2. L'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières du MINFOF pour couvrir toutes les zones d'exploitation forestière ;
3. La faible synergie d'action entre les administrations sectorielles dans l'application et le suivi des lois et règlements dans le domaine forestier ;
4. L'insuffisance de l'implication des OSC partenaires du SNOIE (œuvrant dans le département de l'Océan et de la Mvila) dans les missions de contrôle et vérification du MINFOF, suite à la réception des rapports de dénonciations produits dans ces zones;
5. Le sommier d'infractions publiés par le MINFOF contient plusieurs contentieux non clos ;
6. La faible implication des autres administrations (Douane, MINCOMMERCE, MINTSS, MINJUSTICE, MINEPDED) dans les cadres de concertation du contrôle de la légalité du bois ;
7. Lenteur dans la mise à disposition des revenus issus de l'exploitation des ressources forestières aux communautés riveraines et aux communes de localisation (6,75% de la Redevance Forestière Annuelle (RFA) pour les UFA, 30% sur la forêt communale, et 27% pour la commune dans les ventes de coupe) ;
8. Trafic d'influence et complicité de certains agents dans l'exploitation forestière
9. Mobilité ou délocalisation des opérateurs forestiers clandestins.

BILAN DES TRAVAUX DE GROUPES

Les échanges multi-acteurs de juillet 2022, novembre 2022 et mai 2023 ont permis de compiler les besoins et attentes des parties prenantes afin de garantir l'efficacité de la lutte contre l'exploitation forestière illégale au Cameroun. Ces besoins et attentes consolidés lors de discussions sous forme de « focus group » ont ainsi alimenté la formulation des recommandations pour le renforcement de l'application de la loi et la mutualisation des efforts entre les acteurs. Le Tableau 3 présente de manière détaillée et par catégories d'acteurs les besoins et attentes exprimées par les parties prenantes. Les échanges et discussions portant sur les résultats de l'évaluation de l'impact de l'OIE sont précisés dans le Tableau 4, et ceux portant sur les pertes du couvert forestier et l'aperçu général de la déforestation au Cameroun dans le Tableau 5.

TABLEAU 3 | Récapitulatif des besoins et attentes des parties prenantes pour la réussite de la lutte contre l'illégalité de l'exploitation forestière.

GRUPE D'ACTEURS	INSTITUTIONS OU ORGANISATIONS	BESOINS	ATTENTES
Administration de tutelle	MINFOF central	<ul style="list-style-type: none"> Mutualisation des efforts avec les ONG et les OSC pour la lutte contre l'exploitation forestière illégale ; Prise en compte du SIGIF 2 dans les activités de l'OIE 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer le renforcement de l'appui financier du MINFOF pour garantir davantage l'efficacité et la motivation des agents forestiers en charges de lutter contre l'exploitation forestière illégale ; Mettre à dispositions de ressources logistiques, financières, techniques et matérielles suffisantes pour la conduite en quasi-temps réel des missions de suivi des dénonciations et de repressions.
	MINFOF/ Services déconcentrés ⁹	<ul style="list-style-type: none"> Considérer les riverains et les conscientiser Bénéficier des appuis multi-formes des pouvoirs publics 	<ul style="list-style-type: none"> Accroître les effectifs du MINFOF ; Renforcer les capacités techniques du personnel local ; Mettre à la disposition de l'administration forestière la logistique devant faciliter le contrôle forestier
Autres administrations	MINEPDED ¹⁰	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une meilleure compréhension du fonctionnement du SNOIE et de la place du MINEPDED dans le dispositif ; Clarifier le rôle de chaque partie prenante dans la promotion de la transparence du secteur forestier 	<ul style="list-style-type: none"> Définir les modalités d'une meilleure implication du MINEPDED dans le processus de suivi de la légalité dans le secteur forestier ; Assurer une franche collaboration avec les administrations impliquées dans la gouvernance forestière : mise à disposition des informations sur les titres en activité par zone ; Identifier les points d'achoppement entre les acteurs concernés par la gouvernance forestière. -Nécessiter d'appui technique et logistique (Matériel roulant, GPS) aux services départementaux d'inspections environnementales pour un meilleur déploiement dans les sites en forêts, qui sont généralement des zones très éloignées de la ville
	MINFI ¹¹	<ul style="list-style-type: none"> Maitriser des sources et pistes d'exploitation illégale des produits forestiers ; Dénoncer rapidement des situations d'illégalité ; Impliquer d'avantage l'administration douanière dans les ateliers relatifs au secteur forêt-faune ; Etendre les actions de l'OIE au niveau communal, notamment dans les communes gestionnaires des forêts naturelles ou plantées ; Diffuser les progrès des actions de lutte contre l'exploitation forestière illégale. 	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir une meilleure synergie entre les différents acteurs ; Garantir l'exploitation durable des produits forestiers (conciliation rentabilité économique et conservation) ; Améliorer la transparence dans le secteur forestier (accessibilité en temps réel aux informations et données sur les activités liées à l'exploitation forestière) ; Renforcer les capacités des agents des douanes sur les questions forestières ; Assurer une meilleure gestion administrative des dénonciations et transmission spontanée aux unités opérationnelles pour des actions ponctuelles et efficaces sur le terrain ; Créer une plateforme d'échange d'informations entre l'administration et la société civile ; Améliorer le cadre légal en matière de répression des infractions forestières (infractions plus dissuasives) ; Renforcer les mesures incitatives en incluant les dénonciateurs (OSCs et communautés) dans la répartition (partage) de bénéfices/amendes issues des actions de contrôle et de sanctions à la suite des dénonciations
	MINJUSTICE ¹²	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à la disposition du MINJUSTICE des rapports d'OIE et/ou au besoin des synthèses annuelles d'activités d'OIE, incluant les principaux cas présumés d'illégalité forestière non résolus, afin de mettre la machine judiciaire en marche. 	<ul style="list-style-type: none"> Conserver durablement la biodiversité avec l'implication de tous les acteurs pertinents
	MINTSS ¹³	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à la disposition du MINTSS des rapports d'activités d'OIE qui relèvent des cas de violations du code de travail 	<ul style="list-style-type: none"> Garantir le respect du droit des travailleurs

TABLEAU 3 | Récapitulatif des besoins et attentes des parties prenantes pour la réussite de la lutte contre l'illégalité de l'exploitation forestière. (suite)

GRUPE D'ACTEURS	INSTITUTIONS OU ORGANISATIONS	BESOINS	ATTENTES
Structures étatiques d'appui	ANAFOR ¹⁴ PNG ¹⁵	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre sur pied des mesures d'assurance de la légalité forestière tout en surveillant les risques posés par les changements climatiques ; ▪ Accroître la communication sur les actions d'amélioration de la gouvernance dans le secteur forestier. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser et redynamiser les agences de mise en œuvre pour assurer la participation de tous les acteurs ▪ Développer la connaissance de l'Impact du SNOIE sur la gouvernance climatique et contrôle forestier.
	Secteur privé IFFB ¹⁶ GFBC ¹⁷ FECAPROBOIS ¹⁸	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Encourager le dialogue entre la société civile et secteur privé ; ▪ Accroître la sensibilisation des communautés et observateurs ; indépendants des forêts sur leur rôle et leur périmètre d'intervention (la répression étant la prérogative exclusive de l'administration) ; ▪ Faciliter l'accès à la matière première (débité) sur le marché local pour un meilleur approvisionnement légal des artisans locaux. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présenter les résultats réels et impacts chiffrés de l'OIE y compris sur les conditions de vie des communautés ; ▪ Fluidifier le mécanisme d'approvisionnement des artisans locaux en bois légal ; ▪ Identifier les contraintes légales et réglementaires des forêts communautaires à l'amélioration des conditions de vie des communautés ; ▪ Susciter une compréhension générale du mécanisme administratif d'activation du processus de répression qui est souvent tributaire de la fréquence et l'intensité de l'infraction constatée.
Société civile nationale	FLAG FODER CeDLA, CERAD ECODEV PAPEL CADDE SUHE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accéder aux informations sur les titres forestiers et sur l'activité forestière ; ▪ Veiller au contrôle forestier plus efficient et efficace, et sanction dissuasive des exploitants illégaux, à la suite de la prise en compte effective des recommandations des missions d'OI ; ▪ Renforcer les capacités et le transfert de technologie pour la traçabilité de l'origine du bois ; ▪ Promulguer et mettre en application la nouvelle loi forestière en cours de révision ; ▪ Assurer la prise en compte effective par les décideurs des propositions concertées des parties prenantes pour faire avancer la légalité forestière. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elargir la collaboration des administrations compétentes avec les OSC menant les activités d'amélioration de la gouvernance dans le secteur forêt et environnement ; ▪ Accroître la sensibilisation et l'implication de tous les sectoriels concernés ; ▪ Financer des activités d'OIE et renforcer les capacités d'actions sur le terrain (moyens logistiques, matériels, humains et financier) ; ▪ Améliorer continuellement les compétences techniques, technologiques dans la détection des bois illégaux dans les chaînes d'approvisionnements ; ▪ Suivre les recommandations de l'OIE auprès des administrations habilitées ; ▪ Instaurer un mécanisme de protection des dénonciateurs ; ▪ Intégrer la prise en compte du genre dans la stratégie nationale du contrôle forestier.
	Organisations Internationales de recherche	WRI ¹⁹	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir au niveau communautaire des chaînes de valeur autres que l'exploitation forestière (PFNL, développement organisationnel, promotion des coopératives...) afin de fournir des alternatives viables à l'exploitation forestière illégale.
TI-C ²⁰		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre l'amélioration des champs d'application d'activités des acteurs dans la légalité forestière ; ▪ Amplifier la communication et sensibilisation des populations 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rendre effective les stratégies de promotion de la bonne gouvernance forestière avec des impacts réels dans le développement rural et le bien-être de l'ensemble de la population.

TABLEAU 4 | Récapitulatif des échanges et discussions sur les résultats de l'évaluation de l'impact de l'OIE

PRINCIPAUX COMMENTAIRES ET CONTRIBUTIONS	PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES	ÉLÉMENTS DE CLARIFICATION
<p>MINFOF</p> <ul style="list-style-type: none"> Relativiser les conclusions sur la faiblesse des sanctions des agents forestiers, car seulement à Messamena à l'Est Cameroun au moins 4 Chefs de Poste forestier ont été sanctionnés en 3 ans ; et des agents du MINFOF sont parfois sanctionnés par simple suspicion Tenir également compte de la complicité des communautés dans certains cas et l'absence d'information des agents locaux de l'administration Tenir compte de l'ouverture de la législation forestière à la transaction qui est préemptif à l'action judiciaire Existence d'un cadre formalisé de collaboration entre l'administration forestière et FODER, ce qui n'est pas le cas avec d'autres OSC l'administration ne peut que réagir dans la mesure des moyens dont elle dispose il faut préciser la difficulté pour l'administration de traquer les exploitants illégaux lorsqu'il s'agit des personnes physiques contrairement aux personnes morales plus faciles à repérer et à saisir certaines OSC et communautés se positionnent en gendarmes, multiplient des dénonciations calomnieuses au niveau central et rendent difficile la collaboration avec les CPCFC Intégrer les éléments contextuels liés à la genèse/émergence et les objectifs de départ de l'OI/OIE, son évolution et les mutations afin de mieux jalonner l'analyse de son impact <p>MINPEDED</p> <ul style="list-style-type: none"> les types d'infractions et sanctions rattachées sont prédéfinis par la loi, et les contrôleurs s'en réfèrent donc exclusivement les missions conjointes mixtes seraient plus efficaces il existe aussi des problèmes structurels avec plus d'engouement des compagnies forestières vers les certifications privées – devant faciliter l'accès au marché et une plus grande visibilité – d'ailleurs reconnues dans le SVL, alors que paradoxalement, certaines de leurs procédures considèrent des exigences clés de légalité comme mineure – à l'instar de l'Attestation de Respect des Obligations Environnementales (AROE) – et ne peuvent donc pas bloquer l'obtention de la certification de légalité du MINFOF. <p>SUHE</p> <ul style="list-style-type: none"> la faible transparence des processus d'attribution et de délocalisation de certains titres d'exploitation constituent un facteur d'illégalité le changement d'affectation des agents du MINFOF comme sanction est peu dissuasif (transfert du problème) 	<p>GIZ</p> <ul style="list-style-type: none"> pourquoi ne pas associer la méthode quantitative et qualitative ? <p>FLAG</p> <ul style="list-style-type: none"> pourquoi une relative contradiction dans les résultats précisant que l'OIE n'est pas considérée comme un outil de veille citoyenne alors que relevant des statistiques appréciables de participation des communautés ? <p>FECAPROBOIS</p> <ul style="list-style-type: none"> pourquoi l'étude n'a pas ressorti les informations sur la destination des bois illégaux et les principales points/sources d'exploitation forestière illégale ? pourquoi n'avoir pas mentionné la loi forestière parmi les facteurs d'illégalité (car en son état actuel elle limite l'accès à la ressource à une certaine catégorie d'acteurs) ? 	<p>Consultant</p> <ul style="list-style-type: none"> il s'agit de résultats préliminaires à enrichir et la collecte des données complémentaires est toujours en cours ; il reste attendu des cadres du MINFOF notamment ceux de la brigade de contrôle, la mise à disposition des informations spécifiques sur les actions entreprises à la suite des dénonciations ; l'OIE reste un outil de veille citoyenne, mais nous avons voulu insister dans l'étude sur les aspects à grand pourcentage ; les efforts de l'administration sont louables mais il faut insister sur la nécessité de la célérité et diligence est (car nous travaillons sur une denrée périssable) pour plus d'efficacité des actions de contrôle il faut absolument une révision de la loi qui en l'état actuel ne prend suffisamment pas en compte certaines difficultés de l'exploitation forestière et facteurs d'illégalité <p>Modérateur</p> <ul style="list-style-type: none"> toutes les organisations/personnes peuvent saisir l'administration forestière qui a d'ailleurs mis à disposition des usagers un « guide des dénonciations » et un numéro vert <p>CERAD</p> <ul style="list-style-type: none"> l'évaluation a finalement combiné une approche mixte quantitative et qualitative ayant généré des données chiffrées ainsi que de perceptions des acteurs

TABLEAU 5 | Récapitulatif des discussions sur les pertes du couvert forestier et l'aperçu général de la déforestation au Cameroun

PRINCIPAUX COMMENTAIRES	PRINCIPALES QUESTIONS	ÉLÉMENTS DE RÉPONSE
<p>ANAFOR</p> <ul style="list-style-type: none"> le reboisement au Cameroun est facultatif (arrêté 222) car le couvert revient naturellement après quelques années (peut-être pas au même niveau) <p>DUE</p> <ul style="list-style-type: none"> bien distinguer les pertes/gains de couvert forestier des définitions de dégradation forestière il existe des définitions – de la FAO par exemple – des forêts naturelles, de la régénération ; les forêts de plantation et les forêts naturelles ne sont pas la même chose <p>GIZ</p> <ul style="list-style-type: none"> séparer les pertes du couvert forestier des pertes dues à la culture du cacao, du palmier à huile et autres commodités ; et pareillement pour les gains 	<p>MINEPDED</p> <ul style="list-style-type: none"> les outils peuvent-ils aider à suivre et apprécier les mesures de compensation : données au niveau spécifique des titres telles les superficies coupées ? versus les superficies reboisées afin de voir le gap ? le suivi peut-il être effectué à l'échelle de petites exploitations – familiales – par exemple ? <p>MINFOF</p> <ul style="list-style-type: none"> pourquoi la région du Centre est celle ayant le plus perdu de couvert forestier et en même temps celle qui a plus gagné de couvert forestier ? <p>ANAFOR</p> <ul style="list-style-type: none"> est-ce que ces outils servent à la prise de décisions en matière de planification et d'attribution des permis et autres ? <p>GIZ</p> <ul style="list-style-type: none"> Quel est le lien entre les outils et les orientations de l'OIE ? 	<p>WRI</p> <ul style="list-style-type: none"> les alertes de déforestation permettant aussi de détecter les potentiels sites de reboisement : des plans de restauration peuvent donc être élaborés au niveau de la région du Centre, le Mbam et Kim est un grand pôle de culture cacaoyère, le cacao à maturité étant considéré comme couvert végétal/forestier bien qu'il faille reconnaître que des discussions achoppent encore sur son statut forestier ou non les outils ne servent pas à la prise de décisions de planification et d'attribution des titres ; WRI appuie le MINFOF à travers la mise à jour des bases de données ; les brigades et agents de contrôle utilisent les alertes générées pour aller sur le terrain (application utilisée par Smartphone) ; la présentation montre plus les pertes générales du couvert forestier ; des OSC ont été formés à l'utilisation des outils dans leurs activités d'OIE <p>CeDLA</p> <ul style="list-style-type: none"> nous travaillons à améliorer nos rapports par l'intégration des pertes du couvert forestier dues à l'exploitation illégale

PROCHAINES ÉTAPES

Au sortir de la discussion générale sur la situation de la légalité forestière, force a été de constater, que des conclusions et recommandations de l'évaluation de l'impact de l'OIE ont été corroborées et complétées par les besoins et attentes pré-identifiés par les parties prenantes. Ces discussions ont donc jalonné la formulation de la batterie des recommandations spécifiques – par catégories d'acteurs – pour le renforcement général de l'application de la loi et la concertation entre les acteurs dans le secteur forestier. Lesdites recommandations sont déclinées dans les lignes qui suivent.

Pour les partenaires techniques et financiers :

- Poursuivre et accroître les appuis financiers, techniques et matériels, en faveur de la société civile d'une part et des administrations d'autre part, afin de garantir une meilleure efficacité de la lutte contre l'exploitation forestière illégale ;
- Améliorer le système de partage des informations sur les appels à proposition de projets entre les bailleurs et les administrations sectorielles ;
- Poursuivre l'appui aux OSC membres du SNOIE pour l'extension des activités d'OIE dans d'autres régions ;
- Inscrire dans les priorités de financement les actions en lien avec l'OIE.

Pour le MINFOF :

- Assurer la disponibilité adéquate des ressources humaines aux niveaux déconcentrés, et des compétences et capacités techniques et logistiques nécessaires pour une meilleure réalisation de leur mission régaliennne de contrôle forestier ;
- Renforcer la communication interne et externe sur le suivi des dénonciations et les actions de lutte contre l'illégalité, et améliorer l'accessibilité des informations forestières dont l'administration forestière est détentrice ;
- Garantir la protection des dénonciateurs ;
- Renforcer la collaboration et l'implication active des autres administrations sectorielles ainsi que la société civile et des communautés dans les processus de contrôle forestier en particulier, et de gouvernance forestière en général ;
- Faciliter l'opérationnalisation et la pérennisation d'une plateforme multipartite de concertation et d'appui aux processus décisionnels de gestion forestière ;
- Fluidifier le mécanisme d'approvisionnement des PME et artisans locaux en bois légal ;
- Assurer la finalisation et perfectionnement de la digitalisation des procédures forestières et processus de suivi forestier ;
- Accélérer le processus de finalisation de la révision de la loi forestière et y promouvoir entre autres l'intégration effective des mesures de renforcement des régimes des infractions, de facilitation de la formalisation du marché domestique ; ainsi que de renforcement de la gestion participative à l'instar de la reconnaissance formelle du rôle de la société civile et des communautés dans le suivi de l'exploitation forestière, et la légifération des mesures incitatives inhérentes ;
- Simplifier les procédures d'obtention des documents légaux ;
- Veiller à l'application stricte de toutes les lois et règlements forestiers et fauniques ;
- Renforcer et poursuivre la mise en application de l'arrêté conjoint 076 ;
- Veiller au respect strict des délais des transactions lors du contentieux forestier afin de permettre le déclenchement de l'action judiciaire ;

- Saisir l'opportunité de la révision en cours de la loi forestière de 1994 pour rendre les sanctions forestières plus dissuasives ;
- Renvoyer les dossiers des contentieux dont les délais sont dépassés au procureur compétent du lieu de commission de l'infraction.
- Poursuivre le renforcement du cadre de collaboration avec les OSC et les autres administrations (MINJUSTICE, MINCOMMERCE, MINTSS, MINEPDED, Douane, etc.) ;
- Poursuivre le partage avec les OSC des résultats des missions de contrôle et de vérification initiées à la suite de leurs dénonciations ;
- Réviser les grilles de légalité susceptibles de relecture pour permettre aux PME de s'arrimer ;
- Rendre publiques et disponibles sur le site du MINFOF toutes les informations relatives à la légalité forestière par rapport aux exigences de l'annexe 7 de l'APV-FLEGT, le sommier des infractions, titres valides, ... ;
- Améliorer l'accès et la fluidité des échanges d'informations entre les différents sectoriels et acteurs.

Les parlementaires :

- Assurer les équilibres économiques, environnementaux et sociaux pour répondre aux enjeux et défis contemporains (ex. changement climatique, transition verte, droits humains) avant la future adoption du projet de la nouvelle loi forestière.

La justice :

- S'impliquer davantage dans le suivi des dénonciations et promouvoir une judiciarisation efficace du contentieux forestier ;
- Saisir les dossiers d'infractions dont les délais de transaction sont dépassés.

Les autres administrations sectorielles concernées par l'activité forestière (travail et sécurité sociale ; environnement, protection de la nature et développement Durable, Finance, Programme National de la Gouvernance, Commission Nationale Anticorruption, Conseil Supérieur de l'Etat :

- Participer davantage dans les processus de gouvernance forestière ;
- Assurer le suivi systématique du respect des aspects/obligations sociaux, environnementaux et fiscaux-douaniers dans les chaînes d'approvisionnement de bois, et actionner les mesures répressives idoines contre les contrevenants le cas échéant ;
- Faciliter le renforcement des capacités du personnel central et local sur les questions de légalité applicable au secteur forestier.

Le secteur privé industriel :

- Mettre à disposition du marché domestique à prix peu coûtant les rebuts d'exploitation et de scierie de source légale.

PME et artisans :

- S'approvisionner auprès des détenteurs légaux de la ressource bois.

La société civile :

- Intensifier la communication et la sensibilisation des populations, des acteurs et du grand public sur le rôle, l'importance et le périmètre d'action de l'OIE ;
- Renforcer les capacités techniques et technologiques des OSC et des communautés locales sur les techniques de suivi de l'exploitation forestière illégale et instruments de promotion de la légalité forestière ;
- Intégrer davantage l'aspect genre dans les actions d'appui des communautés dans le suivi de la gestion forestière ;

- Mettre également à disposition des autres administrations sectoriels autres que le MINFOF, les rapports de mission d'OIE après validation par le comité technique et éthique d'évaluation de ces rapports ;
- Poursuivre l'extension des actions d'OIE au niveau local et à d'autres domaines de changement d'affectation des terres forestières ;
- Poursuivre le plaidoyer pour la prise en compte effective dans la nouvelle loi forestière des sauvegardes d'optimisation de la gestion participative des ressources forestières (OI et mécanismes incitatifs, protection des dénonciateurs, droits des communautés locales et autochtones...);
- Promouvoir au niveau communautaire les activités génératrices des revenus et alternatives à l'exploitation du bois d'œuvre ;
- Diversifier et élargir les champs et lieux de dénonciation, ainsi que le périmètre de surveillance des activités forestières ;
- Outiller les comités riverains dans la recherche des documents sur l'exploitation (PV de réunion d'information préalable au démarrage de l'activité d'exploitation, etc.) ;
- Tenir compte des spécificités locales dans le cadre de l'organisation des rencontres de concertation et d'information au niveau local ;
- Edifier les communautés locales sur les besoins à exprimer pendant les réunions d'information ou encore encadrer les communautés locales pour le choix et la négociation des projets de développement local ;
- Poursuivre et étendre la mise en place des cadres de concertation multi-acteurs au niveau local et national pour une meilleure appropriation et application de la loi ;
- Poursuivre la collaboration avec les administrations déconcentrées du MINFOF et les autres administrations (MINJUSTICE, MINCOMMERCE, MINTSS, MINEPDED, MINFI/douane, etc.) dans la mise en œuvre des activités d'OIE.

Toutes les parties prenantes sont invitées à se mobiliser pour :

- Vulgariser, simplifier et faciliter l'appropriation des textes codifiant le secteur forestier et faunique ;
- Assurer le renforcement des capacités de tous les acteurs intervenants dans le secteur forestier sur les thématiques en lien avec la gouvernance forestière au sens de l'APV-FLEGT.

PARTICIPANTS

SESSION DU 22 JUILLET 2022

NOMS ET PRÉNOMS	FONCTION	ORGANISATION
ABADA Anne	CT2	MINCOMMERCE
ABILOGO Edith	Modérateur	FODER
Achille WANKEU	AT	CED
Arthur MBOE	CEA	PNG
Bastien Didier	CTS	GIZ ProFE
BELIBI Chrétien	Chargé de programmes	ECODEV
Bernard BANGDA	Journaliste	Essingan
BITJONG Ruben Rene	CPCFC Kribi Ier	MINFOF
Christelle OUETCHA	Responsable communication	FODER
Clovis NZUTA	Assistant chef de projet	FODER
DIEAGOU TCHOFFO Achille	Coordonnateur	OTP Bassin du Congo
DOUALLA Alain	AT	FGMC
EFFODOU A WUSSY Georges	CEA	Direction générale des douanes
EKAME JANA Jules	CPCFC Messamena	MINFOF
ESSONO Jean	Cadre	MINTSS
FOUDA EFFA Benjamin	CEA	CONAC
GUETI DIAPA Adrien	Secrétaire	IFFB
KENFACK Gibrile	Journaliste	Cameroon Business Today
KONG MBANG	Responsable chef de brigade Sud	MINFOF
MANDONG Antoine	CE	MINEPDED
MEVAH Henri	Coordonnateur	PAPEL
Michel AMANA	Journaliste	RTS
MOUNPEN Hervé Joël	Responsable Qualité	FODER
NDEBE Luc	Président	SUHE
NDENE OLAA Lucien	PR Ebolowa	MINFOF
NDZENGUE ATEBA André Patrick	AT	GFBC
NGO NWAHA Rachel	Assistante chargée de communication	FODER
NGUELE Ruth Géraldine	Cadre	MINEPDED
NLOUGA André Jules	Président	Syndicat STIEPFS
NOLABIA Rodrigue	DGD	MINFI
NTANGA PAMPLULE	SGA	FECAPROBOIS
NYECK NYECK Sylvestre	Président	GAFC
OBAM ANYOU Stéphanie	Responsable communication	Transparency international Cameroon
ONTCHA MPELE Thierry	Inspection Générale	MINFOF

NOMS ET PRÉNOMS	FONCTION	ORGANISATION
OWONA NDONGUESSA	DAJ	MINFI
PANBOUNDEM Blaise Elie	Directeur Exécutif	CADDE
TADJUIDJE Eric	Cadre DF	MINFOF
TCHEBAYOU Sébastien	Vice-président du conseil d'administration	FODER
TCHINOU Arielle	CTY	GIZ
TEKEU David	Comptable	FODER
TOUNDE Eugène	CEA	DGD
YIMGANG Just-Christ	Chargée d'affaires forêts	Bureau VERITAS

SESSION DU 16 NOVEMBRE 2022

NOMS ET PRÉNOMS	FONCTION	ORGANISATION
ANDOUGOU Eugène	Cultivateur/Mpacki	membre de communauté
ANKADOR Aimé	Chef du village KOUM	membre de communauté
BEKOLO Blanchard	Chef de village NTOLLOCK II	membre de communauté
BETHDOGO DAVA Sammy	CP DIMPAM	MINFOF
Christelle KOUETCHA	Responsable Communication	FODER
DIKI Ebenezer	Journaliste	RTS
DJOB Emmanuel DJOB	Caméraman	Equinoxe
DONGMO Chrisi William	Cartographe	PAPEL
EDJAMPBA Vincent	Représentant	SFIM
EMPAL Jacob	Notable	
EWODO Louis Roger	CPCFC	MINFOF
Hervé Joel MOUNPEN	Responsable qualité	FODER
MAKOMO NKOYA Paulerette	Ménagère	membre de communauté
MAMEVOUNO POLI Georges		CPF
Marcelin NGANSOP	Journaliste	Equinoxe
MBA BITCHA Thierry	Chef service environnement commune de Messamena	MINFOF
MBOH WILLING	Responsable commissariat spécial	MINFOF
MBOUDJEV Eric	Responsable exploitation	SFC
MEGNONE Patrick Herve	SP/Sous-préfet Messamena/Représentant le Sous-préfet	Ministère de l'administration Territoriale
MENTOUGA MENTOUGA Jacques Didier	Pasteur	membre de communauté
MESSOBOT Emma	A1	Maire de Messamena
MEVAH Henri	Coordonnateur	PAPEL
MOATOW Claude	Pasteur	membre de communauté

NOMS ET PRÉNOMS	FONCTION	ORGANISATION
MODJO K Angeline	Chef de projet OTP OI CAM	FODER
MPOUA PANDE Joseph	Chef du village MBA	
NDJIND KOUM David	A2	Maire de Messamena
NDJONNANG NGOELBE Christian	CPA	MINADER
NFOR NTANI Kévin	Assistant Technique	WRI
NGAMBERE SAM		CONTPDEK
NGO YAB Joséphine	Cadre	SIGIF II/SFIM
NJOUH Yves-Désiré	Représentant du chef du village Ka-Nord	membre de communauté
NKOUK Serge Alfred	Maire Messamena	Mairie rurale de l'arrondissement de Messamena
NKOULENSIEMBE René Boris	Responsable chef de cellule foresterie	MINFOF
ONDOUA Etienne	CP Ngoulemakong	MINFOF
PEVOH Simon Bonaparte	Chef de 3 ^e ième degré de NKONZUT	membre de communauté
POUBO Mardoché	Responsable Foresterie Messamena	MINFOF
ROUNENA Guy	Commissariat spécial Messamena	MINFOF
YALA MANENE Epse NPAMPAH	Communauté riveraine/ DOUNO MAMA	membre de communauté
ZOKYAP Martin	Cultivateur/ Ngoulemakong	membre de communauté
ZONGO BIBA Fabien		ACB

SESSION DU 30 MAI 2023

NOMS ET PRÉNOMS	FONCTION	ORGANISATION
MANDONG ANTOINE	CSCPM/DRCE	MINEPDED
OBAM ANYOU STEPAHNIE Christelle	Service communication	TI-C
AKIMI MVONDO Yves Pascal	CC/DDMCI	MINJUSTICE
Luc NDEBE	Président	SUHE
Arthur MBOE	CEA	PNG
NFOR NTAM Kevin	AT	WRI
MBOUNI DUCLAIRE	Coordonnateur	WRI
KAMKUIMOPIAM Patrice	Modérateur	
FOFIRI Eric	Sous-direction PGES	MINEPDED
ETAME MOUKELE Joel Roland	Division des enquêtes douaniers et de la surveillance	DGD
MBARGA OKALA Osée	Division étude	DGD
TATIO SAH Olive	Consultant	WRI/ CERAD
KENGNE KENGNE Ange Clément	Assistant modérateur	
BACHIROU NJOYA	Ingénieur forestier	FODER

NOMS ET PRÉNOMS	FONCTION	ORGANISATION
HEMELIO Nobert	Consultant	
TCHEBAYOU Sébastien	Consultant indépendant	
Serge MOUKOURI	Cadre	FLAG
ONTCHA MPELE	CBR	MINFOF
AMBARA Joseph	Conseiller technique	GIZ ProFEC
DJANANG WILLY	Consultant évaluation	
Patrice BIGOMBE	Consultant évaluation	
NZIE Felix	Chef de poste forestier Lokoundjé	MINFOF
PAMBOUNDEU Elie Blaise	Directeur exécutif	CADDE
NDIKI Ebenizer	Journaliste	RTS
NCHANKOU NJOYA	Cadre	CERAD
MEVAH Henri	Coordonnateur	PAPEL
NTANGA Pamphile	SGA	FECAPROBOIS
BELIBI Chrétien	Chargé des programmes	ECODEV
ESSONO Jean	Cadre	MINTSS
EWODO Louis	CPCFC	MINFOF
BALLA ESSOMBA	CPCFC NT	MINFOF
MODJO KAMDEM Angeline	Chef de Projet	FODER
AOUDOU JOSUIA	CB	MINPEDED
GUETI DIAPA Adrien	Cadre	IFFB
NDA MBANG Merlin	Coordonnateur	PSRF/DGI/MINFI
KAMGA JUSTIN CHRISTOPHE	Coordonnateur	FODER
DONSA CHARLES		DRVOFIS
OUOGUIA Blandin	Président	IFFB
Christelle KOUETCHA	Responsable communication	FODER
MBARGA Narcisse	Directeur Technique	ANAFOR
MOUNPEN Hervé Joël	Responsable qualité	FODER
POBO KENFACK Ricardo	Assistant CP	FODER
NGO NWAHA Rachel	Assistante responsable communication	FODER
NDZENGUE ATEBA	Assistant Technique	GFBC
BIYONG Martin	Directeur Exécutif	CEDLA
ANTONELLI Claudia	Attaché Equipe Agriculture et environnement	Délégation de l'Union Européenne

ABBREVIATIONS

ANAFOR	Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier
APV	Accord de Partenariat Volontaire
BRC	Brigade Régionale des opérations de Contrôle forestier et de lutte anti-Braconnage
CED	Centre pour l'Environnement et le Développement
CPCFC	Chefs de Poste de Contrôle Forestier et de Chasse
DUE	Délégation de l'Union Européenne
FECAPROBOIS	Fédération Camerounaise des Professionnels de la Filière Bois du Cameroun
FLAG	Field Legality Advisory Group
FLEGT	Forest Law Enforcement Governance and Trade (Application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux)
GFBC	Groupement de la Filière Bois du Cameroun
IFFB	Interprofession de la Filière Forêt-Bois du Cameroun
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
MINJUSTICE	Ministère de la Justice
MINFI	Ministère des Finances
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MINTSS	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
OIE	Observation Indépendante Externe
OTP	Open Timber Portal
OSC	Organisation de la Société Civile
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNG	Programme National de Gouvernance
SNOIE	Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe
TI-C	Transparency International-Cameroun
WRI	World Resources Institute
CeDLA	Centre pour le Développement Local Alternatif
CERAD	Centre de Recherche et d'Action pour le Développement Durable en Afrique centrale (CERAD)
ECODEV	Ecosystèmes et Développement
GIZ	Agence allemande de coopération internationale (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit)
MINCOMMERCE	Ministère du Commerce
SUHE	Terres et Ressources pour le Développement Durable

NOTES DE FIN

1. Centre, Sud, Littoral et Est
2. 16 rapports sur la région du Centre, 20 rapports sur la région du Sud, 7 rapports sur la région du Littoral et 33 rapports sur la région de l'Est.
3. Réseau regroupant une quinzaine d'OSC camerounaises dont la thématique d'OI présente un intérêt particulier.
4. www.oiecameroun.org
5. Administrations impliquées dans le système de vérification de la légalité du bois (SVL) et municipalités, secteur privé, partenaire au développement, OSC, communautés, médias et autres institutions étatiques en charge de la gouvernance (PNG, CONAC, CONSUPE).
6. CedLA – PAPEL – Ecodev - CADDE
7. MINFOF – MINJUSTICE – MINCOMMERCE ...
8. Programme de Sécurisation des Recettes Forestières (PSRF) – Commission national anti-corruption (CONAC – Conseil Supérieur de l'Etat (CONSUPE)- Programme National de la Gouvernance (PNG), Agence nationale des forêts (ANAFOR)
9. Notamment les Chefs de Poste de Contrôle Forestier et de Chasse (CPCFC) et les Brigades Régionales de Contrôle (BRC) présents à l'atelier
10. Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement durable
11. Ministère des Finances – représenté par la Direction Générale des Douanes (DGD), la Direction Générale des Impôts (DGI), le Programme de Sécurisation des Recettes Forestières (PSRF)
12. Ministère de la Justice :
13. Ministère du travail et de la Sécurité Sociale
14. Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier
15. Programme National de Gouvernance
16. Interprofession de la Filière Forêt-Bois du Cameroun
17. Groupement de la Filière Bois du Cameroun
18. Fédération Camerounaise des Professionnels de la filière Bois du Cameroun
19. World Resources Institute
20. Transparency International-Cameroun

RÉFÉRENCES/BIBLIOGRAPHIE/WEB LINK

FDN du village Bifa'a ; Certificat de Vente aux enchères publique de bois (CVEPB) No 0903342 et le Parc National de Campo Man (PNCM) dans l'arrondissement Niété, <https://oiecameroun.org/download/3005/>

L'exploitation de l'autorisation de valorisation des rebuts de bois issus de l'exploitation dans l'AAC 1-1 de l'UFA 10 050 et dans La FDN des villages Tien et Dioula dans l'arrondissement de Messamena ; <https://oiecameroun.org/download/3057/>

FDN des villages Beng-Beng, Ina et Wé et de leurs environs, Arrondissement de Ngambé-Tikar, FDN; <https://oiecameroun.org/download/3072/>

Les VC 10 02 423 et 10 02 424 et dans la FDN autour des villages KA-Nord et Ngoulmakong dans l'arrondissement de Messamena; <https://oiecameroun.org/download/2968/>

UFA 09027, Forêt communale de BIPINDI – Lolodorf (FCBL) et FDN du village BIDJOUKA; arrondissement de Bipindi <https://oiecameroun.org/download/3065/>

FDN des villages Guervoum, Mbembeing et leurs environs, Arrondissement de Yoko <https://oiecameroun.org/download/3014/>

VC 10 02 425 et la forêt du domaine national (FDN) du village Koum arrondissement de Messamena; <https://oiecameroun.org/download/3023/>

Les villages Nko-dja, Koungoulou Mekas et Adjap de la boucle Ouest de la Reserve de Biosphère du Dja (RBD), dans les arrondissements de Meyomessala et de Bengbis; <https://oiecameroun.org/download/3214/>

UFA 10 048, la forêt communautaire n° 10 02 357 et la FDN des villages Nkoul et Nkonzuh, Arrondissement de Messamena; <https://oiecameroun.org/download/3201/>

-FDN village Mensoulé, Wassaba et ses environs et VC 0804424, Arrondissement de Ngambé-Tikar https://oiecameroun.org/download/3188

UFA 09-028 concession 1082 ; VC : 0903513, VC : 0903412 et FDN du village Ntoua, Arrondissement Bipindi ; <https://oiecameroun.org/download/3196/>

UFA 09016, FDN du village Ndick et environ dans l'Arrondissement de Mvangan , <https://oiecameroun.org/download/3214/>

FDN des villages Ebade et Ka -Sud et VC VC 10 02 425 : : <https://oiecameroun.org/download/3263/>

POUR PLUS D'INFORMATION

Dr. DJEAGOU Achille, *Open Timber Portal Manager, Congo Basin*

Ms. MODJO Angeline, *Chef de projet- OTP-OI Cam*

M. MOUNPEN Hervé Joël, *Spécialiste qualité*

Ms. KOUETCHA Christelle, *Responsable communication*

M. MBOUNA Duclaire, *Coordonnateur WRI, Cameroon*

Ms. LABASTE Sophie, *Associate, Gouvernance Forestière et Politique*

A PROPOS DE WRI

World Resources Institute est une organisation de recherche qui transforme les grandes idées en actions au carrefour de l'environnement, des opportunités économiques et du bien-être humain.

A PROPOS DE FODER

FORÊTS ET DÉVELOPPEMENT RURAL (FODER) est une association écologiste à but non lucratif et à vocation internationale créée au Cameroun depuis 2002.

Ce compte rendu de conférence reflète les présentations et les discussions des participants et ne représente pas nécessairement les points de vue du World Resources Institute ou d'autres institutions participantes. Ce manuscrit a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de la Délégation de l'Union Européenne en République du Cameroun



**WORLD
RESOURCES
INSTITUTE**

10 G STREET NE
SUITE 800
WASHINGTON, DC 20002, USA
+1 (202) 729-7600
WRI.ORG